

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Le dix avril deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, M. Luc PERROT, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, Mmes Lydie ROUX, Elise ROBERT, MM. Sylvain ROUX, Serge DUJARDIN, Claude LEMARCHAND.

Etaient absents excusés et représentés :

Rémy TAILLEFER, pouvoir à Jean-Claude TRÉPIED
Raymond BLONDEL, pouvoir à Catherine SEYER
Joël TREPIED, pouvoir à Luc PERROT

Secrétaire de séance : Marie-Dominique FILLION



Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose qu'une minute de silence soit observée en mémoire à Philippe BUREL, décédé le 4 février dernier.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Rémy TAILLEFER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Ensuite, il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 29 janvier dernier.

Luc PERROT tient à rectifier son intervention en page 3 « pour le risque de vol de la grille en fonte » et pose la question à savoir : doit-on ou pas citer les noms des votants lors des votes ? A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les votes « contre » et « abstention » soient nominatifs.

Après ces précisions, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

⇒ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Sous la présidence d'Elise ROBERT, doyenne d'âge, il est donné lecture détaillée du Compte Administratif 2014 établi par Monsieur le Maire, dont les opérations se résument ci-après :

Section de fonctionnement :

| | |
|--|---------------------|
| Résultat excédentaire 2013 reporté : | 318 524,62 € * |
| Recettes 2014 : | + 634 197,20 € |
| Dépenses 2014 : | - 548 105,77 € |
| Soit un Excédent 2014 total : | 404 616,05 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|-----------------------|
| Solde d'investissement reporté 2013 : | 435 692,47 € |
| Recettes 2014 : | + 297 589,06 € |
| Dépenses 2014 : | - 838 309,84 € |
| Soit un Excédent 2014 total : | - 105 028,31 € |

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Restes à réaliser en Recettes :..... | 31 000,00 € |
| Restes à réaliser en Dépenses :..... | - 364 666,00 € |

* A la demande de la trésorerie, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 318 524,62 € et ne tient pas compte de la décision modificative prise en mai 2014, réclamée par Mme le Receveur Municipal, diminuant le montant de 1 910 € et portant ainsi l'excédent de fonctionnement 2013 à 316 614,62 €.

Le Compte Administratif 2014 est voté à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle que Madame le Receveur Municipal a dressé le Compte de Gestion de l'exercice 2014 dont les résultats sont en concordance avec ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 dressé conjointement par Madame CATEL et Monsieur PRIGENT, Receveurs Municipaux.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :**

Le Conseil Municipal CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2014 et DECIDE D'AFFECTER au Budget Primitif 2015 :

- la somme de **288 694,31 €** à l'article 1068 pour couvrir les besoins en investissement et financer les restes à réaliser.

- la somme de **115 921,74 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

- la somme de **- 105 028,31 €** à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »

⇒ **VOTE DES 3 TAXES LOCALES :**

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de reconduire, pour 2015, le taux des taxes revenant à la Commune, comme suit :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 8,66 % |
| Taxe foncière (bâti) | 19,59 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 43,70 % |

Monsieur le maire précise que ces taux sont inchangés depuis de nombreuses années.

⇒ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'attribution de subventions allouées aux associations et proposées par la commission des finances, réunie le 3 avril dernier.

| | |
|--|------------|
| A.S.S.P. | 5 000,00 € |
| Culture et Loisirs Saint-Pierrais | 550,00 € |
| C.N.G. | 550,00 € |
| Saint-Pierre Animations | 550,00 € |
| Le Chaudron : | 550,00 € |
| Le Chaudron (Subvention Fête d'Eté)..... | 3 500,00 € |
| Grandes-Dalles Animations | 550,00 € |
| Anciens Combattants..... | 550,00 € |
| Tennis Club | 550,00 € |
| Association "Les Galets" | 550,00 € |
| Coopérative scolaire Ecole de St-Pierre-en-Port..... | 550,00 € |
| Entente Saint-Pierraise de Pétanque | 550,00 € |
| Association « Les Trois Dés »..... | 550,00 € |
| L'Excuse d'Argine..... | 550,00 € |
| Association Commerçants et Artisans St-Pierrais..... | 550,00 € |
| Ass. des Parents et Amis d'Enfants inadaptés FECAMP "Les Goélands" | 100,00 € |
| FNATH accidentés de la vie canton Valmont-Fécamp..... | 200,00 € |
| Vélo Club Fécampois (Course cycliste)..... | 400,00 € |
| Les Restaurants du cœur..... | 200,00 € |
| AEET | 200,00 € |

Quelques précisions sont apportées.

- Après consultation des comptes de l'ASSP, la subvention de 5 000 €, qui leur est allouée, couvre seulement les frais du District et d'arbitrage.
- Pour la Coopérative Scolaire : la subvention ne sera versée qu'après consultation du cahier de compte, qui ne nous a pas été présenté
- L'AEET bénéficie d'une subvention pour le prêt de leur chapiteau pour le salon de la photographie

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'ensemble des subventions allouées aux associations.

⇒ **PRESENTATION ET VOTE DU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le projet du budget primitif a été soumis et étudié par la Commission de Finances le 3 avril dernier. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|---|---------------------|
| - pour la section de fonctionnement : | 691 863,00 € |
| - pour la section d'investissement : | 665 711,00 € |

Dans le cadre de l'investissement, en complément des travaux prévus non réalisés en 2014 et reportés en 2015, il est décidé d'inscrire les dépenses ci-après :

➤ **Extension de l'école primaire :**

- Entreprise Lebreton :

* aménagement de trottoir rue du Musée :

Par courrier en date du 7 avril, la Sous-Préfecture accuse réception du dossier complet de demande de subvention, déposé le 16 février dernier. Les travaux peuvent donc commencer, cette autorisation ne valant pas décision d'octroi de subvention. Ces travaux seront à réaliser pendant les vacances de printemps.

* fourniture et pose : d'un portillon et de protection de la fenêtre côté cour.

Afin d'assurer la sécurité des écoliers, il est nécessaire de poser un portillon (1 120 €) devant les marches accédant à la classe maternelle ainsi que des barreaux de protection (375 €) à la fenêtre de classe donnant sur la cour.

- Sarl Alubat : fourniture et pose d'une porte acier 1^{er} étage et habillage appui béton

* La porte extérieure, en acier laqué, donnant accès aux pièces à l'étage (au-dessus de l'actuel réfectoire) n'a pas été prévue dans le marché de l'extension de l'école. Son coût est de 1 560 €.

* L'habillage appui béton pour protection des bois et appui rez-de-chaussée pour un montant de 1 530 €.

- Sarl Rabirot-Carpentier :

* fourniture et pose d'une porte au rez-de-chaussée et de séparateurs d'urinoirs

La porte extérieure, en PVC blanc, donnant accès sous l'escalier métallique et qui desservira la buanderie n'a pas été prévue dans le marché de l'extension de l'école. Son coût est de 1 077,60 €.

* Afin de préserver l'intimité des écoliers, 6 séparateurs d'urinoirs ont été posés pour un montant de 1 031,04 €. Les urinoirs choisis entraînent un surcoût par rapport à ceux initialement prévus. Une régularisation sera nécessaire car ils ont été inscrits sur le marché de 2 entreprises différentes.

De même, concernant les porte-manteaux, ils ont été achetés et posés par le service technique de la Mairie alors qu'ils étaient prévus au marché d'une entreprise.

- Solution Sarl : fourniture et pose d'un tampon à carreler

Un tampon à carreler a été posé, à notre demande, dans la cuisine de la cantine. Son coût est de 415,20 €.

- Entreprise Parmentier : fourniture et pose d'un solivage – Avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte au titre du marché les travaux supplémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage à savoir la fourniture et pose d'un solivage en sapin avec interposition de laine minérale ensemble habillé d'un contreplaqué décor frise compris lasure incolore du panneau d'habillage au-dessus du sas d'entrée, pour un montant de 628,32 €.

- Sarl Lebourgeois Nettoyage : entretien extérieur vitres du 1^{er} étage et du hublot (intérieur et extérieur)

Considérant les vitres et le hublot à nettoyer au 1^{er} étage de l'école maternelle, l'entreprise « Sarl Lebourgeois Nettoyage » a été contactée en vue de nous établir un devis.

Celui-ci comprend :

- nettoyage en 1 face extérieure des vitres et châssis du 1^{er} étage de l'école maternelle,
- nettoyage en 2 faces du hublot sur la partie haute de la cage d'escalier
- intervention 3 fois par an : vacances de Pâques, vacances d'été (avant la rentrée), et vacances de Noël
- Tarif par intervention (main d'œuvre et déplacement compris) : 84 € TTC soit 252 €/an

- Normandie Incendie :

L'entreprise « Normandie Incendie » a procédé à l'équipement en extincteurs et plans d'évacuation de l'école maternelle et du réfectoire pour la somme de 1 219,06 €.

- Crédit agricole : contrat consolidation ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de 150 000 € peut être consolidée en prêt sur une durée totale de 2 ans, avec paiement du capital in fine, sans frais de dossier.

Il est rappelé, que pour financer une partie des travaux de l'extension de l'école primaire, un emprunt de 200 000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans.

Ce nouvel emprunt, contracté sur 2 ans, permettra d'assurer une trésorerie dans l'attente de la récupération, en 2016, d'une partie de la TVA versée lors des travaux.

Après l'étude des propositions du Crédit Agricole, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de prêt avec paiement des intérêts, pour un montant de 363,75 € à échéance trimestrielle, sur deux ans et le remboursement du capital in fine.

➤ **Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) : Enfouissement réseaux rue de l'Harmonie**

Monsieur le Maire expose, qu'à la demande ERDF, des travaux d'enfouissement et de renforcement de réseaux ont été entrepris rue de l'Harmonie. Ces travaux sont entièrement à la charge d'ERDF.

Le SDE76 nous propose de subventionner la mise en place de l'éclairage public.

L'estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2015 du SDE 76 est la suivante :

- Construction d'une armoire de commande munie d'une horloge astronomique
- Mise en place de 6 mâts de hauteur de 6m, chacun équipé d'une lanterne de type « SHP » 100w
- Fourniture et pose de 3 prises guirlandes

Pour un montant de travaux de 23 375,91 € HT subventionnable, le plan de financement s'établit comme suit :

| Nature et financement des travaux | Financement du SDE76 | Participation de la Commune |
|---|----------------------|-----------------------------|
| Participation Eclairage Public hors MDE* : 22 047,67 € HT | 13 228,60 € | 8 819,07 € |
| Participation MDE * : 1 328,25 € HT | 996,19 € | 332,06 € |
| Travaux non subventionnables : - 0,01 € HT | 0,00 € | -0,01 € |
| TVA (récupérée via FCTVA) : 4 675,18 € | | 4 675,18 € |
| Sous-total T.T.C. : | 14 224,79 € | 13 826,30 € |
| Total T.T.C. | 28 051,09 € | |

➤ **Acquisition d'une tondeuse**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le problème de fonctionnement de la tondeuse Hustler et notamment les frais répétés dus à son entretien. Actuellement en révision chez les établissements Auber, une pièce défectueuse ne peut être changée, l'importateur de la marque étant en redressement judiciaire.

Plusieurs propositions sont étudiées :

- La location d'une tondeuse : pour 6 mois : 3 800 € TTC
- L'entretien du stade et du terrain annexe par une entreprise estimé à 6 000 € pour 6 mois
- Le crédit bail :

2 modèles sont proposés : Autoportée Diesel Iseki (18 720 € TTC) et avec plateau mulching (17 640 € TTC)
Loyer mensuel calculé sur 48 mois, à taux 0.

Les frais financiers sont pris en charge par les Ets Auber (coût du crédit et les frais de dossier). En compensation, ils reprennent la tondeuse Hustler dans son état.

Cette dépense sera inscrite en fonctionnement, sur 4 ans.

- L'acquisition d'une nouvelle tondeuse

La dépense sera inscrite en investissement, ce qui permettra de récupérer la TVA dans 2 ans.

Un débat s'instaure.

Serge Dujardin s'étonne que la machine actuelle soit en réparation chez Auber alors qu'elle a été achetée chez Neufville.

Claude Lemarchand suggère de consulter la concurrence.

Monsieur le Maire décide, qu'en cas d'acquisition de nouveau matériel, une liste de terrains à tondre sera définie en fonction du matériel à utiliser et suivant la parcelle à entretenir (tondeuse, gyrobroyeur, épareuse).

Luc Perrot insiste sur le fait d'imposer aux agents l'utilisation de la tondeuse que pour le terrain de foot et le terrain annexe et de la stocker dans leur bâtiment sur le stade.

⇒ ***Office du Tourisme*** : Transfert de locaux

Lors de réunions précédentes, il a été évoqué le transfert de l'Agence Postale Communale et de l'Office du Tourisme dans les locaux de la Boule d'Or.

Des travaux de mise en conformité pour l'accès aux personnes à mobilité réduite sont nécessaires : rampe d'accès, remplacement des portes.

Concernant l'agence postale, les travaux sont à la charge de la Commune et l'aménagement est géré par la Poste.

Une réflexion est demandée quant à l'utilisation des locaux par l'Office du Tourisme.

Une convention doit être établie afin de définir les conditions d'occupation des locaux à savoir la fréquence d'ouverture au public, imposer un nombre annuel d'expositions.

Deux expositions sont déjà prévues par la Municipalité à savoir : une sur « Le clos masure » et une autre sur « Le parc éolien en mer ».

Luc Perrot voudrait faire en sorte que le transfert de l'agence postale et de l'office du tourisme s'articule avec le projet d'aménagement du centre bourg afin d'englober l'ensemble de ces travaux dans la demande de subvention auprès du Département.

L'ouverture de ces locaux pourrait se faire pour la saison estivale à venir.

⇒ Approbation par le Conseil Municipal du projet du budget primitif 2015.

Luc Perrot demande des précisions quant aux dépenses liées au service de la cantine.

Les recettes encaissées couvrent les frais des repas livrés mais ne tiennent pas compte des frais annexes (pain, eau, personnel, électricité, chauffage).

Monsieur le Maire procède au vote du Budget Primitif 2015 qui est adopté à l'unanimité.

⇒ **PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE FECAMP : Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime**

Conformément à l'article R2124-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), Monsieur le Préfet soumet, pour avis, le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le parc éolien en mer au large de Fécamp.

Ce dossier comprend l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique ainsi que l'étude d'incidence Natura 2000.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu, en la salle des Pommiers, le vendredi 12 juin prochain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le parc éolien en mer au large de Fécamp.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des informations suivantes :

- Communauté de Communes : action en faveur de la réduction du volume des ordures ménagères. Un courrier de la Communauté de Communes sera prochainement distribué dans tous les foyers annonçant le passage de l'ambassadrice du tri pour le contrôle des ordures ménagères. Une redevance incitative à la levée, et non à la pesée, du ramassage des ordures ménagères est actuellement à l'étude par la Communauté de Communes.
- Recrutement d'un animateur sportif au sein du Tennis Club par la Commune : Monsieur le Maire précise qu'en cas de recrutement par le Tennis Club, l'animateur doit être détenteur d'une carte professionnelle, et que celle-ci et aucune autre contrainte ne sont imposées si l'embauche se fait par la Commune. L'association reverserait ensuite la totalité des frais liés à cette embauche à la commune. (une commune voisine pratique ainsi depuis plusieurs années).
- Première visite de M. Antoine GOBLET, du Centre de Gestion, pour la mise en place du document unique d'évaluation des risques.
- Appellation du stade municipal : « le stade Philippe BUREL »

Sylvain Roux, se fait le porte-parole du Club de Foot pour proposer à ses collègues, en accord avec la famille, l'appellation du stade « Philippe BUREL ». Il évoque ainsi la reconnaissance envers Philippe Burel qui a été engagé au sein du Club pendant 50 ans, Président du Comité des Fêtes et élu municipal durant deux mandats.

Monsieur le Maire répond qu'une autre demande a été formulée pour donner le nom d'une personne à une rue. La question avait été posée aussi pour le nom de l'école. L'ensemble du Conseil s'y était opposé afin d'éviter de créer un précédent.

Luc Perrot souhaiterait que cette demande soit formulée par le Club, par écrit et propose qu'une plaque soit posée dans les vestiaires ou bien de célébrer sa mémoire en organisant un challenge en son nom.

Serge Dujardin considère que ce souhait demande réflexion et que la famille soit consultée.

Devant une certaine réticence, le Conseil Municipal reporte sa décision.

- Visite par les élus d'un logement témoin de la résidence Bouygues Immobilier, le lundi 20 avril à 16 heures
- Mise à disposition de la benne à déchets verts :

La mise à disposition de la benne à déchets verts exige que les agents aillent vider cette dernière à la déchetterie. Afin d'éviter de mobiliser ainsi les agents communaux, Monsieur le Maire propose que la benne soit mise à disposition 2 fois par an par foyer pour le ramassage des déchets verts, et non cumulatif. Par 13 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS (Serge Dujardin et Sylvain Roux), cette proposition est adoptée.

Manifestations :

- Course cycliste dimanche 12 avril organisée par le Vélo Club Fécampois et la Municipalité de Saint-Pierre
- Convention avec le Département pour le prêt de l'exposition « Le clos-masure un patrimoine exceptionnel » durant le mois de juin.
- L'inauguration de l'école maternelle : la date sera fixée dès l'achèvement total des travaux et la réalisation de la plaque portant le nom de l'école
- Repas du 8 mai prochain : toutes les personnes inscrites sur la liste électorale, âgées de 65 ans et plus, sont conviées à ce repas
- Fête des Mères le samedi 30 mai, salle des Pommiers.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Laurence Bertot :

En sa qualité de Présidente de la Commission des Affaires Scolaires, les parents délégués lui ont demandé d'organiser une visite de la nouvelle école maternelle pour l'ensemble des parents d'élèves.

Luc Perrot :

- Demande si l'association des Maires de France a répondu suite à l'envoi de la motion votée consécutivement aux attentats de janvier dernier. La réponse est négative.
- Fait un compte-rendu de la réunion de concertation qui a eu lieu entre élus au sujet du projet de réaménagement du centre bourg et informe qu'une réunion est programmée pour mardi avec M. Piard, Architecte du CAUE.

Serge Dujardin :

- Souligne un manque de la propreté dans les rues et demande qu'elles soient entretenues.
- Regrette que le talus à l'entrée du village ait été traité.

Catherine Seyer :

- Informe que la formation PSC1 est fixée au 16 juin, de 9h à 17h, salle des Pommiers, au tarif de 65 € par personne. Cette information sera diffusée dans le Comm'une info à venir.

Claude Lemarchand :

A été sollicité pour demander le ramassage des cartons des commerçants par le service technique de la Commune une fois par semaine ; la Communauté de Communes effectuant ce ramassage tous les quinze jours moyennant 7 €.

Cette demande est à formuler par écrit par l'Association des Commerçants et Artisans Saint-Pierrais.

Rémy Taillefer :

Monsieur le Maire se fait le porte-parole de Rémy Taillefer sur les points suivants :

- Le devenir du sanatorium : un acquéreur s'est fait connaître auprès du Département
- Les moins values des travaux de l'école : M. Cornillot y travaille. En cours.
- Le Plan Communal de Sauvegarde : à mettre à jour
- Le stade : voir la mise en éclairage du stade en cas de pose de l'hélicoptère du SAMU
- Réaliser un exercice "d'alerte nucléaire"

La séance est levée à 23 heures 55.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

M.D. FILLION

J.C. TRÉPIED